

NOUVELLES MESURES

Les mesures urgentes de soutien à l'emploi et à l'économie sont publiées dans le [Journal Officiel](#) (BOE) du 6 juillet, notamment la ligne de garanties publiques pour des prêts à l'investissement à hauteur de 40 Md € gérée par l'ICO, le Fonds de Soutien aux Entreprises Stratégiques géré par la SEPI¹ (10 Md€ pour des participations dans des entreprises rencontrant des problèmes de solvabilité) et le Plan « Renove » pour la rénovation du parc automobile (250 M € en subventions à l'achat). Des mesures pour le secteur touristique sont également incluses, dont un système de financement de projets pour la digitalisation et l'innovation du secteur, avec un budget de 216 M € pour 2020.

Le gouvernement a approuvé le 07/07 un paquet de mesures de soutien au secteur des transports à hauteur de 1,77 Md €, dont 1 Md € permettront d'augmenter la capacité d'endettement de l'entreprise Renfe afin de compenser la chute de demande ferroviaire pendant la crise. 663 M € seront destinés aux entreprises privées du secteur, alors que la Société Publique d'Infrastructures du Transport Terrestre (Seittsa) recevra 110 M € pour financer des dépenses relatives à des chantiers publics.

Le Conseil des Ministres du 07/07 a approuvé le décret-loi – publié le 07/08 au [Journal Officiel](#) (BOE) – qui prolonge jusqu'au 30 septembre le « bouclier social », i.e. le report des échéances de prêts immobiliers et de consommation et le paiement des loyers pour les ménages vulnérables, ainsi que les garanties de protection contre les coupures pour impayés de services de base (eau, gaz, électricité). Ces mesures étaient supposées prendre fin un mois après la fin de l'état d'alerte, soit le 21 juillet. Les principaux éléments mis en avant pendant la conférence de presse ont été :

- Location : possibilité de demander jusqu'à fin septembre un report ou une remise pour 6 mois sur les loyers dus aux « grands propriétaires ». Il est également possible de demander la prorogation des contrats de location pour une période de six mois. Dans ce cadre, les expulsions sont paralysés jusqu'au 2 octobre.
- Crédit : possibilité, pour les ménages vulnérables, de demander jusqu'à fin septembre un moratoire sur le remboursement des prêts immobiliers ou de consommation pour une période de trois mois. Les ménages doivent répondre aux critères de « vulnérabilité » (perte d'emploi, perte de revenu, dépenses hypothécaires élevés par rapport aux revenus, ...). Le créancier doit notifier cette suspension – conditions et durée – à la Banque d'Espagne.
- Services de base : interdiction de coupure d'électricité, gaz et eau, prolongement du « bono social ».

Le gouvernement a présenté le 08/08 le plan de plus de 1 Md € pour renforcer la science et l'innovation en Espagne, dont 396,1 M € seront mobilisés cette année et le reste en 2021. Le plan contient trois axes:

- Renforcement du système de recherche bio-sanitaire et de santé publique, par le biais d'une augmentation des ressources de l'Institut de Santé Carlos III
- Effort pour l'attractivité du système scientifique et la rétention du talent
- Promotion de la recherche, développement et innovation (RDI) dans les entreprises

Les sociétés espagnoles cotées en bourse peuvent bénéficier de la ligne de crédit à l'export gérée par le CESCE (Compagnie espagnole d'assurance-crédit à l'export). Suite à la publication du décret-loi 25/2020 du 3 juillet, ces entreprises pourront bénéficier au maximum de 35 % de la ligne de 2 Md €, initialement réservée aux PME et aux entreprises non cotées.

La Ministre de Travail, Yolanda Díaz, a indiqué que le chômage partiel pourrait être prolongé jusqu'en 2021 pour les secteurs les plus affectés par la crise. Parmi les secteurs mentionnés on note les secteurs aérien et culturel, ainsi que le tourisme.

¹ SEPI : Sociedad Estatal de Participaciones Industriales, équivalent de l'APE.

La Commission du Congrès des députés pour la reconstruction a adopté le 03/07 plus de 500 mesures pour la reconstruction du pays et pour sortir de la crise provoquée par l'épidémie de coronavirus. Elles visent à élaborer des plans de prévention, des réserves stratégiques, à encourager les investissements dans les services publics, les aides financières et l'adoption de nouvelles lois sur le télétravail et les horaires de travail. Quatre groupes de travail (sanitaire et santé publique, réactivation économique, politiques sociales et système de soins, Union Européenne) ont préparé ces propositions. Le document devrait faire l'objet d'un examen en séance plénière du Congrès des députés prochainement.

ANALYSES MACROECONOMIQUES

Commission Européenne

La Commission revoit ses prévisions de mai et estime une chute du PIB espagnol de 10,9 % en 2020. Elle ajuste également ses prévisions de 2021 par rapport à 2020 et estime que le PIB connaîtra une variation annuelle de +7,1 % en 2021 : pour rappel, les prévisions de printemps (mai) étaient de -9,4 % en 2020 et +7 % en 2021.

OCDE

L'OCDE estime que l'Espagne pourrait atteindre un taux de chômage de 20,1 % en 2020. Dans son rapport annuel de perspectives d'emploi, l'institution prévoit deux scénarios : dans le scénario optimiste (sans 2ème vague de contagion), le taux serait de 19,2 % en 2020 et de 18,7 % en 2021. Dans le scénario pessimiste (avec 2ème vague de contagion), le taux serait de 20,1 % en 2020 et de 21,9 % en 2021.

ESADE

L'ESADE (école de commerce) prévoit une chute du PIB de 10 % en 2020 et une reprise d'entre 6 et 7 % en 2021. Dans le cadre de la présentation de son rapport économique et financier de juillet, les prévisions du mois de mai ont été actualisées (précédemment -15 % 2020 et +12 % en 2021). Selon ces prévisions, le déficit public dépassera 10 % et la dette publique sera de 115 % en 2020.

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par : Anna Bejaoui, Alvaro Carranza, Alex Maraón, Axel Demenet

Abonnement/désabonnement :
espagne@dgtrésor.gouv.fr



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.